



Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Identifiant unique : 0578857A

Siège Social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Tél : 71 241 400 Fax: 71 349 940

BTK LEASING est notée, **BB(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **B (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du **18 décembre 2025**.

**NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**« BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »**

**DE 50 000 000 DE DINARS**

**EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégories	Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	30 000 000	5 ans	9,00%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année
Catégorie B	20 000 000	5 ans	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

**Notation de l'emprunt :**

La présente émission a reçu la note provisoire **B+ (EXP)(tun)\*** sur l'échelle de notation nationale par l'agence de notation **Fitch Ratings** en date du **20 janvier 2026**.

Visa **N° 26 / 1170** du **30 JAN. 2026** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Responsable de l'information**

Monsieur Rabeh AMARI

Directeur Financier à BTK Leasing

Tel. : 70 241 402 / Fax : 71 349 940 / E-mail : [rabah.ammari@btkleasing.tn](mailto:rabah.ammari@btkleasing.tn)

**Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération**



**BTK Conseil - Intermédiaire en Bourse**

Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tél. : 71 204 056 / Fax : 71 255 047 / E-mail : [BTK.CONSEIL@btknet.com](mailto:BTK.CONSEIL@btknet.com)



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « BTK LEASING 2025 » enregistré par le CMF en date du 14/08/2025 sous le n° 25-005 et de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du **30 JAN. 2026** sous le **N° 25 / 005 / A 001**.

La présente note d'opération, le document de référence « BTK LEASING 2025 » ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BTK LEASING- 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

(\* ) Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du CMF et avant la période de souscription sur son site internet [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

**Janvier 2026**

# SOMMAIRE

<b>FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION</b>	<b>5</b>
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
<b>CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION</b>	<b>7</b>
2.1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission	7
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3 - Période de souscription et de versement	8
2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5 - But de l'émission	8
2.2 - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4 - Date de règlement	9
2.2.5 - Taux d'intérêt	9
2.2.6 - Paiement	10
2.2.7 - Amortissement et remboursement	10
2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » : Catégorie A	12
2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » : Catégorie B	12
2.2.8 - Prix de remboursement	13
2.2.9 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	13
2.2.10 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	13
2.2.10.1 - Durée totale	13
2.2.10.2 - Durée de vie moyenne	13
2.2.10.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)	13
2.2.11 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang	14
2.2.12 - Garantie	14
2.2.13 - Notation	14
2.2.13.1 - Notation de la Société	14
2.2.13.2 - Notation de l'emprunt	15
2.2.14 - Mode de placement	16
2.2.15 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés	16
2.2.16 - Fiscalité des titres	16
2.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	16
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnés	16
2.3.2 - Marché des titres	16
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	17
2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige	17
2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées	17
2.3.5.1 - Nature du titre	17
2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur	17
2.3.5.3 - Le marché secondaire	17
2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné	18
<b>BULLETIN DE SOUSCRIPTION</b>	<b>19</b>

## FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »

- ▶ **Dénomination de l'emprunt** : BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1
- ▶ **Montant** : 50 000 000 de dinars, réparti comme suit :
  - Catégorie A : 30 000 000 de dinars ;
  - Catégorie B : 20 000 000 de dinars.
- ▶ **Nombre d'obligations subordonnées à émettre** : 500 000 obligations subordonnées, réparties comme suit :
  - Catégorie A : 300 000 obligations subordonnées ;
  - Catégorie B : 200 000 obligations subordonnées.
- ▶ **Nominal** : 100 dinars par obligation subordonnée.
- ▶ **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées sont nominatives.
- ▶ **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- ▶ **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation subordonnée
- ▶ **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie :
  - Catégorie A : taux fixe de **9,00%** ;
  - Catégorie B : taux variable de **TMM+1,75%**
- ▶ **Durée** : 5 ans pour les deux catégories A et B.
- ▶ **Amortissement** : Toutes les obligations subordonnées feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B.  
  
L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2031**.
- ▶ **Période et lieu de souscription** : Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **17/02/2026** et clôturées au plus tard le **17/03/2026**.  
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.  
  
**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt page 15).**  
  
Les demandes de souscription seront reçues auprès de BTK Conseil, Intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse, dans la limite des titres émis soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

► **Date de jouissance en intérêts**

: Le **17/03/2026**.

► **Notation de l'emprunt**

: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **20 janvier 2026** une notation provisoire à long terme **B+ (EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026 - 1 ».

**Une notation définitive du présent emprunt, par l'agence de notation Fitch Ratings, sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet: [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

## CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

### 1.1 - Responsable de la note d'opération

**Monsieur Abdessatar BEN GHEDHIFA**  
Directeur Général de BTK LEASING

### 1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

**Monsieur Abdessatar BEN GHEDHIFA**  
Directeur Général de BTK LEASING



The image shows a blue ink signature of Monsieur Abdessatar BEN GHEDHIFA. To the left of the signature is a rectangular stamp for BTK LEASING. The stamp contains the text: 'BTK LEASING', 'Siège', a logo with a stylized 'L' and 'B', 'BTK LEASING', and '11, Rue Hedi Neima - 1001 TUNIS'.

### 1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

**Monsieur Zaher JBELI**  
Directeur Général de BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse



The image shows a blue ink signature of Monsieur Zaher JBELI. To the right of the signature is a circular stamp for BTK Conseil. The stamp contains the text: 'BTK Conseil', 'Agrément N° 34/95 du 25.12.1995', 'Tél.: 71 255 053', 'Fax.: 71 255 047', and 'Intermédiaire en Bourse'.



## 1.4 - Responsable de l'information

Monsieur Rabeh AMARI : Directeur Financier à BTK Leasing

Tel. : 70 241 402

Fax : 71 349 940

E-mail : rabah.ammari@btkleasing.tn

La notice légale est publiée au JORT N° 14 du 03/02/2026



## CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

### 2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing réunie le **07/04/2025** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **13/01/2026** a décidé d'émettre **un emprunt obligataire subordonné « BTK Leasing Subordonné 2026-1 »** d'un montant de **50 millions de dinars** par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Montant en Dinars	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	30 000 000	Fixe : 9,00%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup>
B	5 ans	20 000 000	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup>

#### 2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

##### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de **50 000 000 de dinars**, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 50 000 000 de dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 225 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 30 000 dinars, les frais de la BVMT<sup>(1)</sup> sont de 16 065 dinars, les frais de Tunisie Clearing<sup>(2)</sup> sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 43 929 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc.... sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 317 994 dinars et un produit net de l'emprunt subordonné de 49 682 006 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation subordonnée
Produit brut	50 000 000	100,000
Total des frais <sup>(3)</sup>	317 994	0,636
<b>Produit Net</b>	<b>49 682 006</b>	<b>99,364</b>

(1) : L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt subordonné objet de la présente note d'opération interviendra au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

(2) : Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt subordonné est souscrit à hauteur de 60% pour la catégorie A taux fixe et 40% pour la catégorie B taux variable.

(3) : Les produits brut et net de l'emprunt, ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

### 2.1.3 - Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **17/02/2026** et clôturées au plus tard le **17/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné page 15).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### 2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/02/2026** auprès de **BTK Conseil**, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

### 2.1.5 - But de l'émission

BTK LEASING, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

## 2.2 - Caractéristiques des titres émis

### 2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- ▮ **Dénomination de l'emprunt subordonné** : BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1
- ▮ **Nature des titres** : Titres de créance
- ▮ **Forme des titres** : Nominative
- ▮ **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 14).
  
- ▮ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 14).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

► **Modalité et délais de délivrance des titres**

: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

### **2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **2.2.3 - Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/03/2026**.

### **2.2.4 - Date de règlement**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **2.2.5 - Taux d'intérêt**

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**Taux fixe :** Taux annuel brut de **9,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire

tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **mars** de l'année **N-1** au mois de **février** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

### **2.2.6 - Paiement**

Les intérêts sont payés à terme échu le **17 mars** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/03/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### **2.2.7 - Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **17/03/2027**.

L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

#### **Tableaux d'amortissement de l'emprunt subordonné :**

**Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit et suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.**

**Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1,75% (soit la moyenne du TMM+1,75%).**

**Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de janvier 2025 au mois de décembre 2025) soit 7,61% majorée d'une marge de 1,75%, soit 9,36%.**

**Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.**

▀ Evolution du TMM durant les dix dernières années :

Mois (en %)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	4,25	4,26	5,53	7,24	7,81	6,15	6,19	7,96	7,98	7,99
Février	4,22	4,29	5,61	7,28	7,84	6,23	6,25	8,02	7,97	7,99
Mars	4,20	4,29	6,04	7,90	7,35	6,23	6,26	8,05	7,96	7,91
Avril	4,24	4,41	6,50	7,86	6,80	6,25	6,26	8,01	7,97	7,50
Mai	4,25	4,83	6,39	7,83	6,80	6,25	6,60	8,00	7,97	7,50
Juin	4,21	4,94	6,72	7,83	6,80	6,26	7,01	8,00	7,97	7,50
Juillet	4,32	5,15	7,25	7,83	6,82	6,29	7,02	8,00<0	7,98	7,50
Août	4,20	5,19	7,25	7,83	6,79	6,26	7,03	8,00	7,99	7,50
Septembre	4,26	5,22	7,29	7,82	6,76	6,25	7,03	7,99	7,99	7,49
Octobre	4,33	5,23	7,27	7,81	6,30	6,24	7,23	7,99	7,99	7,49
Novembre	4,23	5,23	7,25	7,80	6,13	6,25	7,27	7,99	7,99	7,49
Décembre	4,26	5,23	7,24	7,81	6,12	6,25	7,26	7,99	7,99	7,49

Source : BCT

▀ Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

### 2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » : Catégorie A

- ▮ Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire subordonné catégorie A d'un montant de 30 000 000 dinars : taux fixe (9,00%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	30 000 000				
2027		6 000 000	24 000 000	2 700 000	8 700 000
2028		6 000 000	18 000 000	2 160 000	8 160 000
2029		6 000 000	12 000 000	1 620 000	7 620 000
2030		6 000 000	6 000 000	1 080 000	7 080 000
2031		6 000 000	0	540 000	6 540 000
<b>TOTAL</b>		<b>30 000 000</b>		<b>8 100 000</b>	<b>38 100 000</b>

- ▮ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie A au taux fixe (9,00%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,000	29,000
2028		20,000	60,000	7,200	27,200
2029		20,000	40,000	5,400	25,400
2030		20,000	20,000	3,600	23,600
2031		20,000	0,000	1,800	21,800
<b>TOTAL</b>		<b>100,000</b>		<b>27,000</b>	<b>127,000</b>

### 2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » : Catégorie B

- ▮ Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire subordonné catégorie B d'un montant de 20 000 000 dinars : taux variable TMM+1,75% (9,36% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	20 000 000				
2027		4 000 000	16 000 000	1 872 000	5 872 000
2028		4 000 000	12 000 000	1 497 600	5 497 600
2029		4 000 000	8 000 000	1 123 200	5 123 200
2030		4 000 000	4 000 000	748 800	4 748 800
2031		4 000 000	0	374 400	4 374 400
<b>TOTAL</b>		<b>20 000 000</b>		<b>5 616 000</b>	<b>25 616 000</b>

- ▮ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée de la catégorie B au taux variable de TMM+1,75% (9,36% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,360	29,360
2028		20,000	60,000	7,488	27,488
2029		20,000	40,000	5,616	25,616
2030		20,000	20,000	3,744	23,744
2031		20,000	0,000	1,872	21,872
<b>TOTAL</b>		<b>100,000</b>		<b>28,080</b>	<b>128,080</b>

## 2.2.8 - Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

## 2.2.9 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

### Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **9,00%** l'an.

### Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **décembre 2025** (à titre indicatif), qui est égale à **7,61%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,36%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

## 2.2.10 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

### 2.2.10.1 - Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

### 2.2.10.2 - Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 années** pour les obligations subordonnées des deux catégories A et B du présent emprunt obligataire subordonné.

### 2.2.10.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left( \sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- $F_t$  est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,690 années**.

### 2.2.11 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

**Rang de créance :** En cas de liquidation de BTK LEASING, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK Leasing 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### 2.2.12 - Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

### 2.2.13 - Notation

#### 2.2.13.1 - Notation de la Société

En date du 18 décembre 2025, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : BB (tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : B(tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

**BTK LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire subordonné afin d'assurer aux obligataires subordonnés et aux cessionnaires des obligations subordonnées une information régulière sur sa situation financière.**

**Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

### **2.2.13.2 - Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **20 janvier 2026** une notation provisoire à long terme '**B+ (EXP)(tun)**' à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026 - 1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.**

**Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**B+, B, B- (long terme)** : Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

**BB+, BB, BB- (long terme)** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

**B (court terme)** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

### 2.2.14 - Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est **émis par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de la **BTK Conseil, intermédiaire en Bourse** sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

### 2.2.15 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### 2.2.16 - Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

## 2.3 - Renseignements généraux

### 2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnés

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BTK Conseil – Intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

### 2.3.2 - Marché des titres

Les actions de BTK LEASING sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire subordonné en cours, émis par BTK Leasing négociable sur le marché obligataire de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 », émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,4% et TMM+2,25%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing**

BTK LEASING s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

### **2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **2.3.5.1 - Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

#### **2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### **2.3.5.3 - Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires

pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.  
Identifiant unique : 0578857A  
Siège Social : 11, Rue Hédi Noura - 1001 Tunis

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.  
BTK LEASING est notée, **BB(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **B (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du **18 décembre 2025**.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »**

**D'UN MONTANT DE 50 000 000 DE DINARS DIVISE EN 500 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE**

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » a reçu la note provisoire **B+ (EXP)(tun)** par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **20 janvier 2026**.

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégories	Durée	Montant (en Dinars)	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	30 000 000	9,00%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année
Catégorie B	5 ans	20 000 000	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2025  
Délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2026

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 26 / 1170 du 30 JAN. 2026

Notice légale publiée au JORT n° 14 du 03/02/2026

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....**

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) Mme Mlle Mr .....  
Nationalité : .....  
Pièce d'identité : (1) CIN  Carte de séjour  Passeport N° ..... délivrée le : ...../...../..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte <sup>(1)</sup>: De moi-même  
Du mandant en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) Mme Mlle Mr

Nom et prénom : .....

Pièce d'identité : (1) CIN  Carte de séjour  Passeport  
N° ..... délivrée le : ...../...../..... à .....

Profession/activité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Pays : ..... Tel : .....

Personne morale :

Raison Sociale : .....

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° : .....

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1" de la catégorie A à taux fixe de 9,00% d'une durée de 5 ans.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1" de la catégorie B à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 5 ans.

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/03/2026, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 17 mars de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 17/03/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK LEASING 2025 », une copie de son actualisation et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligataire subordonné sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

en espèces  
 par chèque n° ..... du ..... tiré sur ..... Agence .....

par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert à ..... Agence .....

la somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :  
..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,00% d'une durée de 5 ans.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) ..... en (1) gestion libre compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession  
le second servant de souche

Tunis, le .....

Signature<sup>(4)</sup>



- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Indiquer le nom du dépositaire
- (4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "



Copie

Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.
Identifiant unique : 0578857A
Siège Social : 11, Rue Hédi Noura - 1001 Tunis

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.
BTK LEASING est notée, BB(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 18 décembre 2025.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »

D'UN MONTANT DE 50 000 000 DE DINARS DIVISE EN 500 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » a reçu la note provisoire B+ (EXP)(tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 20 janvier 2026.

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Table with 5 columns: Catégories, Durée, Montant (en Dinars), Taux d'intérêt, Amortissement annuel. Rows for Catégorie A and Catégorie B.

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2025
Délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2026

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 26 / 1170 du 30 JAN. 2026

Notice légale publiée au JORT n° 14 du 03/02/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....

Je (nous) soussigné(s) :

Form fields for personal information: Nom et prénom, Nationalité, Pièce d'identité, Profession/activité, Adresse, Code postal, Pays, Tel.

Agissant pour le compte (1): De moi-même, Du mandant en qualité de: Tuteur, Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ... dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant: Personne Physique (1) Mme, Mlle, Mr. Fields for Nom et prénom, Pièce d'identité, Profession/activité, Adresse, Code postal, Pays, Tel. Also includes Personne morale section with Raison Sociale and Matricule Fiscal table.

Déclare (ons) souscrire à (1)(2):
[ ] obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1" de la catégorie A à taux fixe de 9,00% d'une durée de 5 ans.
[ ] obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné "BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1" de la catégorie B à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 5 ans.

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/03/2026, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 17 mars de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 17/03/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK LEASING 2025 », une copie de son actualisation et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligataire subordonné sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :
[ ] en espèces
[ ] par chèque n° ..... du ..... tiré sur ..... Agence .....
[ ] par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert à ..... Agence .....
la somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :
..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,00% d'une durée de 5 ans.
..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 5 ans.
Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) ..... en (1) [ ] gestion libre [ ] compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche
Tunis, le ..... Signature(4)



(1) Cocher la case correspondante
(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
(3) Indiquer le nom du dépositaire
(4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "